



Demande des informations juridique

Par **saida mar**, le **11/05/2010** à **11:56**

Bonjour,

je suis une jeune fille de 28 ans marocaine ,je suis née aux pays bas en 1981 des parents marocain ,en 1983 maes parent retournent au pays d'origine, maintenant je veux retourne aux pays bas car j'ai des problemes qui concerne mes papier comme acte de naissance,caiser judiciaire car je peux pas les obtenu d'ici au maroc ,je veux savoir est ce qu'il ya quelque possibilité pour retourne aux pays bas ou bien est que je peux demande la nationalité nerrlandaise car je suis née sur le sole de pays bas ? est ce que si je demanderai au consulat de pays bas une autorisation de séjour pour suivre mes etudes aux pays bas si elle m'accepte est ce que je peux demanderai apres la nationalité selon la loi de nerrlandaise qui pose 2 conditions: la residence plus de 2ans +la naissance sur le sole de pays bas?
merci